

Les membres composants le CIAS Ambert Livradois Forez se sont réunis à la salle de réunion Site CCI – 1^{ER} étage – Place de l'Hôtel de Ville - AMBERT le 09 avril 2024 à 18 h 00 sous la présidence de Daniel FORESTIER, Président du CIAS par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024.

Quorum atteint : 11/17

Présents : Huguette BARRIER ; Jean BERNARD ; Marc CUSSAC ; Mireille FONLUPT ; Daniel FORESTIER ; Alain MOLIMARD ; Michel PRAS ; Jean PERRON ; QUENEE Isabelle ; Philippe TARDIVAUD ; Muriel TAVERNIER ;

Excusés : Ingrid DEFOSSE-DUCHENE ; Sylvie DEMATHIEU ; Véronique FAUCHER ; Valérie PRUNIER ; Simon RODIER ; Noël VOLTA ;

Secrétaire de séance : Mireille FONLUPT

Monsieur le Président remercie les membres présents et annonce que le quorum est atteint.

Sur proposition de Mme USANNAZ et après validation des membres du Conseil d'Administration du CIAS, l'ordre du jour est modifié et reporté lors d'un prochain conseil : **Le prêt et l'achat du bâtiment.**

Question diverse, un point est rajouté : la Mutuelle

❖ **Validation du PV du 27/02/2024**

❖ **AIDES D'URGENCE : T2 non communicables :**

- Récapitulatif des aides du 12 janvier au 22 mars 2024 validé
- Décision demande aide d'urgence validé

❖ **DELIBERATION 2024-13 T1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2221-4 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M57 ;

Vu les statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez et de son CIAS ;

Vu la délibération du Conseil communautaire d'ALF du 21 mars 2024 relative à une avance de trésorerie au budget du CIAS ;

Vu l'avis favorable de la DDFIP en date du 25 janvier 2024 pour une procédure « *exceptionnelle et réalisée à titre gratuit* » ;

Objet : AVANCE DE TRÉSORERIE PAR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALF

Monsieur le Président expose :

Le Centre intercommunal d'action sociale d'Ambert Livradois Forez dispose de l'autonomie morale et financière et, conséquemment, d'un compte 515 (compte de trésorerie) distinct de celui de la Communauté de communes pour son budget et le budget annexe de l'EHPAD. Cette règle induit des difficultés de trésorerie au regard notamment des versements *a posteriori* de certaines participations des financeurs des compétences du CIAS. Dès lors, il est régulièrement fait appel à une ligne de trésorerie auprès d'une banque, ce qui entraîne des frais.

AR Prefecture
063-200102574-20240528-PW-28605-2024-ATT
Recu le 29/05/2024

Considérant que cela paraît dommageable alors que la communauté de communes Ambert Livradois Forez dispose actuellement de réserves de trésorerie, et sachant que le Code général des collectivités territoriales autorise le versement d'une avance de trésorerie en provenance du budget principal aux structures annexes, le Conseil commanditaire d'ALF a autorisé le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 200 000 € du budget principal au budget du CIAS en attendant la régulation de l'encaissement de ses recettes par rapport aux échéances de ses frais, afin d'éviter le blocage du paiement des mandats des services du CIAS et de l'EHPAD, et en particulier les dépenses obligatoires que constituent les salaires.

Cette avance étant accordée pour une période supérieure à un an, elle doit être comptabilisée comme une dette, dans le cadre d'opérations budgétaires :

- au sein du budget principal régi par la comptabilité M57 : mandat en dépense d'investissement au compte 27636 « créances sur CCAS et caisse des écoles »,
- au sein du budget du CIAS doté de l'autonomie financière régi par la comptabilité M57 : titre en recette d'investissement au compte 168751 « autres dettes - GFP de rattachement ».

Le montant de 200 000 € constitue le montant maximum de cette avance mais son versement s'effectuera seulement à hauteur de ce qui est nécessaire, par ordres de paiement signés par le Président et adressés au Service de gestion comptable d'Ambert (dont relève ALF). Le cumul de ces avances sera remboursé par le budget du CIAS à l'échéance des dix prochains exercices, soit au plus tard au 31 décembre 2034.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil d'Administration du CIAS AMBERT LIVRADOIS FOREZ à l'unanimité décide :

- **accepte le versement d'une avance de trésorerie sans intérêt d'un montant de 200 000 € du budget principal de la communauté de communes au budget du CIAS débloqué en une ou plusieurs fois ;**
- **s'engage à rembourser cette avance de trésorerie à compter de l'exercice 2025 sur une durée maximale de dix ans, soit au plus tard au 31 décembre 2034 ;**
- **de charger M. le Président de prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

❖ Information logements d'urgence

Le Conseil d'Administration du CIAS est informé de la nouvelle répartition des logements.

En 2023 il y avait 6 hébergements d'urgence soit 12 places et 2 logements temporaires soit 5 places.

En 2024, grâce à l'achat des logements places du Livradois à Ambert, nous demandons 6 hébergements d'urgence soit 11 places dont 3 pour victimes de violences conjugales et 6 logements temporaires soit 9 places dont une pour victime de violences conjugales et 3 pour les jeunes".

Les membres du CA du CIAS en prennent acte.

❖ DELIBERATION 2024-14 T1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF CIAS 46000/2023

AR Prefecture
Sur présentation de M Daniel FORESTIER, Président du CIAS, le conseil d'administration du CIAS, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2023 du CIAS

0672200002574 20240528 EV 28 05 2024 TT
Reçu le 29/05/2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

❖ **DELIBERATION 2024-15 T1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Objet : COMPTE DE GESTION CIAS 46000/2023

Sur présentation de M Daniel FORESTIER, Président du CIAS, le conseil d'administration du CIAS, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2023 du CIAS.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

❖ **DELIBERATION 2024-16 T1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M57 ;

Vu la délibération relative au compte administratif 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat ;

Objet : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Président expose :

L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au CIAS depuis le 1^{er} janvier 2024 prévoit, après approbation du compte administratif par le Conseil d'Administration, un dispositif d'affectation budgétaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos (l'affectation s'avérant possible à condition que le résultat de clôture de fonctionnement soit excédentaire).

Le compte administratif 2023 du CIAS, qui vous a été présenté au cours de cette même séance du Conseil, fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- le solde d'exécution de la section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 25 114.41 € au titre de l'exercice 2023, soit un résultat de fonctionnement cumulé de + 57 449.22 € ;

- le solde d'exécution de la section d'investissement fait ressortir un déficit de 47 625,80 € au titre de l'exercice 2023, soit un résultat d'investissement cumulé de – 33 483,46 € ;

- le solde des restes à réaliser est de – 13 133,13 € ;

- le besoin de financement est donc de 46 616,59 €.

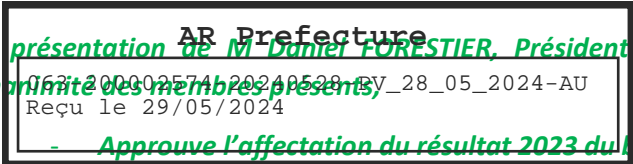
Le résultat de fonctionnement devant être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement (via le compte 1068), il est proposé l'affectation suivante à reprendre au budget primitif 2024 :

- report à la section d'investissement en dépenses (D001) : 33 483,46 € ;

- affectation au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement) : 46 616,59 € ;

- excédent de fonctionnement reporté en recettes (R 002) : 10 832.63 € (57 449.22 – 46 616,59).

Sur présentation de M Daniel FORESTIER, Président du CIAS, le conseil d'administration du CIAS, à l'unanimité des membres présents,



- Approuve l'affectation du résultat 2023 du budget principal du CIAS de la manière suivante :
 - 001 (en dépenses) : 33 483,46 € / 1068 : 46 616,59 € / 002 (en recettes) : 10 832.63 €
 - charge M. le Président de reprendre cette affectation du résultat au BP 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

❖ **DELIBERATION 2024-17 T1**

Objet : BUDGET PRIMITIF CIAS 46000/2024

Sur présentation de M Daniel FORESTIER, Président du CIAS, le conseil d'administration du CIAS, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2024 du CIAS.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

❖ **DELIBERATION 2024-18 T1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF EHPAD AU GRAND CŒUR 461/2023

ERRD HEBERGEMENT - 2023			
CHARGES		PRODUITS	
Groupe 1		Groupe 1	
6063 Achats	34 671,59 €	735 Tarification	376 251,06 €
628 Prestations extérieurs	100 827,94 €		
Total Groupe 1	135 499,53 €	Total Groupe 1	376 251,06 €
Groupe 2		Groupe 2	
641 salaires	221 832,37 €	6419 Rembt sur perso	65 234,72 €
64 Charges	100 400,18 €		
Total Groupe 2	322 232,55 €	Total Groupe 2	65 234,72 €
Groupe 3		Groupe 3	
615 Entretien & services ext	21 235,60 €	777 Quote part des subventions	8 631,85 €
6611 Frais financiers	13 741,16 €		
681 Amortissements	43 596,84 €		
Total Groupe 3	78 573,60 €	Total Groupe 3	8 631,85 €
Total charges	536 305,68 €	Total Produits	450 117,63 €

ERRD DEPENDANCE - 2023			
CHARGES		PRODUITS	
Groupe 1		Groupe 1	
6063 Achats	6 973,15 €	735 Tarification	100 387,23 €
628 Prestations extérieurs	5 058,21 €		
Total Groupe 1	12 031,36 €	Total Groupe 1	100 387,23 €
Groupe 2		Groupe 2	
641 salaires	69 277,75 €	6419 Rembt sur perso	0,18 €
64 Charges	28 706,53 €		
Total Groupe 2	97 984,28 €	Total Groupe 2	0,18 €
Groupe 3	0,29 €	Groupe 3	
Total Groupe 3	0,29 €	Total Groupe 3	
Total charges	110 015,93 €	Total Produits	100 387,41 €

AR Prefecture		ERRD SOINS - 2023	
CHARGES		PRODUITS	
063-200002574-2024-28_05_2024-AU		063-200002574-2024-28_05_2024-AU	
Groupe 1		Groupe 1	
6066 Fournitures médicales	12 936,36 €	735 Dotation	267 862,83 €
Total Groupe 1	12 936,36 €	Total Groupe 1	267 862,83 €
Groupe 2		Groupe 2	
621 Libéraux	20 234,20 €	6419 Rembt sur perso	1 750,59 €
641 Salaires et charges	242 410,53 €		
Total Groupe 2	262 644,73 €	Total Groupe 2	1 750,59 €
Groupe 3		Groupe 3	
615 Entretien	101,07 €	77 Mandats annulés sur antérieurs	91,17 €
681 Amortissements	3 870,53 €		
Total Groupe 3	3 971,60 €	Total Groupe 3	91,17 €
Total charges	279 552,69 €	Total Produits	269 613,42 €

SECTION INVESTISSEMENTS EHPAD AU GRAND CŒUR

EMPLOIS		PREVU	REALISE	RESSOURCES		PREVU	REALISE
	Comptes				Comptes		
Emprunt CDC	1641	18 000,00 €	16 507,16 €	Subvention PAIQ FCTVA AUTOFINANCEMENT	1311 10222	283 000,01 €	
Logiciel	205	5 000,00 €	- €				
Matériel outillage	2154	5 000,00 €	- €				
Installation générale	2181	- €	7 212,71 €				
Mobilier	2184	5 000,00 €	5 221,78 €				
Rail de transfert + moteur	2188	30 000,00 €	8 116,86 €				
Aspi + Conc oxygene + fauteuil	2188	30 000,00 €	8 116,86 €				
Travaux rénovation	2313	220 000,00 €	- €				
FCTVA	10222	0,01 €	0,01 €				
Total		283 000,01 €	37 058,52 €	Total		283 000,01 €	37 058,52 €

Sur présentation de M Daniel FORESTIER, Président du CIAS, le conseil d'administration du CIAS, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

❖ **DELIBERATION 2024-19 T1**

Objet : COMPTE DE GESTION EHPAD AU GRAND COEUR 461/2023

Sur présentation de M Daniel FORESTIER, Président du CIAS, le conseil d'administration du CIAS, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

❖ **DELIBERATION 2024-20 T1**

Objet : PROPOSITIONS D'AFFECTION DES RESULTATS DE L'EHPAD AU GRAND COEUR 461/2023

⇒ **Propositions d'affectation des résultats 2023**

Sur L'exercice 2023, il est constaté un résultat global déficitaire de 105 664.67 euros.

Il est proposé une affectation de :

AR Prefecture
 Hébergement: - 86 188.05 € affecter au compte 11931 « report à nouveau déficitaire »
 059 2000025/2024051000/28 affe 0024 25
 Reçu le 29/05/2024
 Dépendance/Soins - 1 000 € affecter au compte 1068732 « EHPAD en attente de CPOM D/S »
 - 18 476.62 € à affecter au compte 11032 « CPOM D/S »

Sur présentation de M Daniel FORESTIER, Président du CIAS, le conseil d'administration du CIAS, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation des résultats 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

❖ **DELIBERATION 2024-21 T1**

Secrétaire de séance : Mireille FONLUPT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Objet : BUDGET PRIMITIF DE L'EHPAD AU GRAND COEUR 461/2024

EPRD HEBERGEMENT - 2024					
CHARGES		Prévisionnel Taux évolution 5%	PRODUITS	Prévisionnel	
Groupe 1			Groupe 1		
	Achats	39 900.00 €		Tarification	365 447.71€
	Prestation extérieure	102 000.00 €			
Total Groupe 1		141 900.00 €	Total Groupe 1		365 447.71€
Groupe 2			Groupe 2		
	Salaires bruts	110 097.71 €		Remb. IJ du personnel	16 907.00€
	Charges	66 650.00 €			
Total Groupe 2		176 747.71 €	Total Groupe 2		16 907.00€
Groupe 3			Groupe 3		
	Entretien	14 300.00 €		Quote part des sub.	5 543.00€
	Amortissements	39 800.00 €			
	Autres	15 150.00 €			
Total Groupe 3		69 250.00 €	Total Groupe 3		5 543.00€
Total charges		387 897.71€	Total Produits		387 897.71€

AR Prefecture				
EPRD DEPENDANCE - 2024				
CHARGES		Prévisionnel	PRODUITS	Prévisionnel
Groupe 1			Groupe 1	
	Achats	8 200 €		Tarification
	Blanchissage	9 000 €		€ 119 000
Total Groupe 1		17 200 €	Total Groupe 1	119 000 €
			100 €	
Groupe 2			Groupe 2	
	Salaires bruts	101 260 €		Remboursement IJ du personnel
	Charges	33 740 €		€ 33 200
Total Groupe 2		135 000 €	Total Groupe 2	33 200 €
Groupe 3			Groupe 3	
Total Groupe 3		- €	Total Groupe 3	- €
Total charges		152 200 €	Total Produits	152 200 €
EPRD SOINS - 2024				
CHARGES		Prévisionnel	PRODUITS	Prévisionnel
Groupe 1			Groupe 1	
	Fournitures médicales	12 000 €		Facturation des résidents
	Missions	400 €		€ 294 698
Total Groupe 1		12 400 €	Total Groupe 1	294 698 €
Groupe 2			Groupe 2	
	Pers ext	22 000 €		Remboursement IJ du personnel
	Salaires bruts	176 610 €		
	Charges	78 988 €		
Total Groupe 2		277 598 €	Total Groupe 2	- €
Groupe 3			Groupe 3	
	Amortissements	4 700 €		
Total Groupe 3		4 700 €	Total Groupe 3	- €
Total charges		294 698 €	Total Produits	294 698 €

BP 2024 - Investissement :

SECTION INVESTISSEMENTS EHPAD AU GRAND CŒUR 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Emprunt	18 000€		
Logiciel	5 000€		
Matériel divers	5 000€		
Achats mobiliers	10 000€		
AMO étude de restructuration	200 000,00	Autofinancement et emprunt	238 000€
Total	238 000€	Total	238 000€

AR Prefecture

063-200002574-20240528-PV_28_05_2024-AU
Reçu le 29/05/2024

Objet : TARIF EHPAD AU GRAND CŒUR 2024

Monsieur Daniel FORESTIER (Président) rappelle que l'arrêté du 15/03/2024 du Conseil Départemental faisait ressortir les prix de journées au 1^{er} avril 2024 comme suit :

Les nouveaux tarifs applicables font ressortir les prix de journée moyens comme suit :

- ❖ Prix de journée hébergement permanent : 64.34 €
- ❖ Prix de journée – 60 ans : 82.38 €

Et un prix de journée tarifaire applicable au 1^{er} avril 2024 font ressortir les prix de journée comme suit :

- ❖ Prix de journée hébergement permanent : 65.34 €
- ❖ Prix de journée – 60 ans : 83.43 €

D'autre part, il rappelle que l'arrêté du 27 décembre 2022 du Conseil Départemental fait ressortir les tarifs dépendance moyens applicables au 1^{er} janvier 2023 :

GIR 1-2 : 21.21 €

GIR 3-4 : 13.46 €

GIR 5-6 : 5.71 €

Sur présentation de M Daniel FORESTIER, Président du CIAS, le conseil d'administration du CIAS, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif et les tarifs 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

❖ **Questions diverses :**

➤ **MUTUELLE :**

Emilie FAYE (responsable du service solidarité) explique :

Retour au CIAS de 150 questionnaires renseignés :

- 105 personnes « retraitées »
- 24 personnes « en activités »
- 21 personnes « sans emploi »

Sur ces 150 personnes, les garanties prioritaires sont liées :

1. les soins dentaires
2. les coûts des frais hospitaliers
3. les frais d'optique
4. la médecine courante/généraliste

La Région AURA, a également choisi de mettre en place une complémentaire santé pour les 8 millions d'habitants.

AR Préfecture
063200002574-20240528-PV_28_05_2024-AU
Reçu le 29/05/2024

Un AMI a été lancé en novembre 2023 pour une mise en œuvre en juin 2024.

Les critères demandés aux assureurs sont :

- Cotisations inférieures à -20% de celles du marché actuel
- Une offre de couverture à 3 niveaux
- Une tarification à l'âge et identique sur toute la région
- Une offre tarifaire pérenne
- Une présence physique sur l'ensemble des départements
- Des permanences mobiles pour le « aller vers »
- Suivi et évaluation du déploiement
- Information et orientation des personnes bénéficiant de la C2S

Après avoir échangé, les membres du Conseil d'Administration du CAIS proposent d'attendre la mise en œuvre de la complémentaire santé régionale afin de voir si le CIAS poursuit la mise en place d'une complémentaire santé intercommunale.

- **FSL : chèque de caution** : Le service du Fond Solidarité Logement n'accepte que des chèques de caution. Or, la plupart des personnes faisant appel au FSL n'ont pas de chéquier. L'accès au logement s'en trouve donc compliqué par une mesure censée les aider.
- **Service « Etranger » à la Préfecture** : Les délais de récépissé des demandes de titre de séjour sont anormalement long. Les membres du CA souhaitent qu'un courrier soit fait au préfet pour alerter sur les ruptures de droits que ces retards engendrent, notamment dans l'accès à l'emploi.

PROCHAIN CA DU CIAS LE 28 mai 2024